

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD53

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et la troisième occurrence du mot « et » est remplacée par le signe « , » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel